

Randonnée Semi-nocturne Pédestre et VTT de l'école Saint Gabriel : LES RAND'ECOLE

Article 1 : Organisateurs

Les Rand'Ecole est une course organisée par l'A.P.E.L. (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact, par mail à l'adresse apel@saintgabrielmartigne.org ou par téléphone (06.33.96.46.55)

Article 2 : Date, horaires et circuits

Les Rand'Ecole aura lieu le samedi 29 Mars 2025 à la Salle des Acacias de Martigné-Briand (TERRANJOU) Il est composé de quatre parcours :

Parcours pédestre Débutants : une Randonnée pédestre **de 6 km** sur routes et chemins. Circuit facile avec moins de 10 m de D+ : départ entre 18h30 et 19h30 (19h30 (un ravitaillement au 3ème km).

Parcours pédestre Amateurs : une Randonnée pédestre **de 11 km**, sur routes et chemins. Circuit plus technique avec environ 80m de D+ : départ entre 18h30 et 19h30 (un ravitaillement à 8,3 km.

Parcours VTT amateurs : un parcours **de 20Km** sur routes et chemins. Circuit avec environ 300m de dénivelé en cumulé : départ entre 18h30 et 19h30 (ravitaillement au 9^{ème} km).

Parcours VTT amateurs : un parcours **de 40Km** sur routes et chemins. Circuit plus technique avec environ 400m de dénivelé en cumulé : départ entre 18h30 et 19h30 (un ravitaillement au 19ème km.

Le départ des différents circuits pédestres et VTT se feront à la salle des fêtes des Acacias à Martigné-Briand (47.225962 , -0.443305). Le départ sera donné sur le parking de la salle des fêtes.

Les réservations se feront sur le site [HYPERLINK](https://apel-saint-gabriel-martigne-briand.s2.yapla.com/fr/randecole2025)

"<https://apel-saint-gabriel-martigne-briand.s2.yapla.com/fr/randecole2025>"<https://apel-saint-gabriel-martigne-briand.s2.yapla.com/fr/randecole2025>

Fin des départs à 19h30

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire sur les différents parcours à condition qu'ils aient plus de 16 ans révolu le jour de la randonnée. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou à présenter sur place.

Vous souhaitez créer votre modèle d'autorisation parentale ? Nous vous invitons à télécharger notre modèle d' HYPERLINK

"<https://adeorun.com/blog/autorisation-parentale/>" [autorisation parentale type](#)

3-2 : Inscriptions

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via notre plateforme d'inscription ou sur place pour ce qui concerne les parcours seuls Pédestres et VTT.

Pour ce qui est de la réservation du repas tartiflette, la réservation et le paiement ne se feront uniquement que via notre plateforme HYPERLINK

"<https://apel-saint-gabriel-martigne-briand.s2.yapla.com/fr/randecole2025>" [https://apel-saint-gabriel-martigne-briand.s2.yapla.com/fr/randecole2025](#)

Un verre sera offert à l'arrivée par l'APEL de l'école Saint Gabriel

4-1 : Tarifs parcours et repas

Parcours pédestre et VTT : Le tarif sera de 3€ pour les enfants de moins de 12 ans

Parcours pédestre et VTT : Le tarif sera de 5€ pour les adultes et plus de 12 ans

Parcours + repas : le tarif est de 7€ pour les enfants de moins de 12 ans

Parcours + repas : le tarif est de 15€ pour les adultes et plus de 12 ans

4-2 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif donc aucun remboursement possible sauf voir article 11

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de l'assurance Saint Christophe de l'école Saint Gabriel pour la durée de l'épreuve. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas

d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

Chaque participant se verra dans l'obligation de posséder un éclairage afin de voir et d'être vu par autrui sur l'ensemble du parcours.

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, motos, quads, civières...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur votre feuille de parcours.

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet sera passible d'une amende.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'inscription, mais ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries, virus....) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report de l'animation à une date ultérieure.

